

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2026

---

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE  
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 217

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, M. Le Fur, Mme Dalloz et M. Duparay

à l'amendement n° 186 du Gouvernement  
-----**APRÈS L'ARTICLE 7**

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« l'autorité académique »,

les mots :

« le représentant de l'État dans le département ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence pour recentrer le pouvoir sous l'autorité unique du Préfet.